



Délibération
DIRFI/JG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

2024 – 47 APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET ANNEXE SITE SAINT-LOUIS

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 26

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, DEREN Dominique, DEBORDE Sophie, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 7

AUDOUIN Caroline à CAMBON Véronique, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 2

BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la transmission des documents budgétaires : 21/03/2024

Date de la convocation : 28/03/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M57 et M4,

Vu la délibération précédente de ce même Conseil Municipal relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du Budget Annexe Site Saint-Louis,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et des Budgets Annexes,



Considérant les résultats constatés aux CFU de l'exercice 2023 et résumés dans le tableau joint,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 mars 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'affectation des résultats du budget annexe Site Saint-Louis telle que détaillée dans le tableau joint ci-dessous :

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	593 184,34 €
Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	593 184,34 €
Report d'investissement (compte 001)	-144 659,03 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 21

Contre l'adoption : 1 (MARTIN Didier au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Abstentions : 11 (CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, EHLINGER François, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, MELLA Florent, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui d'ARNAUD Dominique)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,


Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.